



ENVIRONNEMENT  
TERRITOIRES  
AUTOROUTES  
ET MER

## Déclaration préalable des élus CFDT CTM du 29 janvier 2015

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Chers camarades,

Au nom de la CFDT, nous vous adressons nos meilleurs vœux pour 2015.

L'actualité nous montre que les fondements de la République doivent être défendus à tous les niveaux. Nous sommes bien sûr tous Charlie et travaillerons à faire vivre, encore et toujours la démocratie sociale.

Les résultats des élections 2014 ont montré de réels succès en termes des participations aux divers scrutins avec sans aucun doute plus de faiblesse dans celui des CAP CCP. Si la participation a été à la hauteur il faut bien reconnaître que tout n'a pas été parfait et les nombreuses enveloppes mises au rebut démontrent à leur manière de réelles difficultés dans l'acheminement de matériels de votes complets, dans l'engagement et la pédagogie de cet acte essentiel à la démocratie sociale. Tout a-t-il été fait et mis en œuvre ? Quels bilans collectifs tirons-nous de cet exercice ? Quelles améliorations pour les prochains scrutins ?

Pour ce qui nous concerne et ce n'est pas nouveau, même si nous reconnaissons de réelles améliorations dans les procédures, la mise à disposition des listes électorales a souffert de quelques défaillances de qualités. Dans la préparation de ces élections il était annoncé de l'ordre de 75500 électeurs inscrits. Au final à l'issue des dépouillements l'administration indique 70460 inscrits. C'est une marge d'erreur importante plus de 5000 inscrits qui disparaissent.

Les élections sont maintenant derrière nous. Une nouvelle composition du CTM a été actée et les cartes de la représentativité de nos ministères ont été rebattues. Toutes nos félicitations à DRH RS pour avoir malgré les difficultés, réussi à surmonter les nombreux défis, et pour ceux qui ont engrangé quelques gains en sièges ou en voix bravo !

Notre délégation d'élus et l'organisation CFDT à tous les niveaux poursuivront avec la même pugnacité, leurs engagements, leurs propositions pour un dialogue social rénové inscrit dans les actes des accords, un dialogue social plus efficace et porteurs de réelles négociations comme de concertation au profit de ceux qui fondent notre représentativité : les agents de nos services et établissements publics.

L'effectif des inscrits au scrutin CTM est déterminant. Il s'appuie sur quelles réalités ?

Pour le moment, et en l'absence de remise des listes d'électeurs, nous sommes dans l'expectative. Mais les résultats du scrutin CTM et de ses impacts ne se sont pas fait attendre sur le calcul du droit syndical.

Ainsi, passer de 83 509 agents en 2011 (soit 363,08 DAS) à 70 460 agents en 2014 (soit 306,34 ou 35 DAS) c'est quand même 56,74 équivalents temps plein de décharges d'activités en moins. Une pénurie qu'il convient de contenir et de lisser sur les prochaines années.

Des discussions sont engagées, des bilatérales prévues ; nous y viendrons avec détermination et arguments pour trouver des solutions et permettre au dialogue social que nous souhaitons de s'installer. Il est un peu, depuis le 30 avril 2014, en panne de sens !

Dans l'actualité de nos ministères une réelle constance se poursuit dans les mauvaises nouvelles. Nos camarades de l'ADEME viennent d'apprendre le projet de fermeture de leur site de Valbonne. Pas moins de 100 emplois menacés et autant de compétences perdues, à quelques mois de la conférence climat, de la mise en œuvre de la loi de transition énergétique. De même, la DGITM semble retenir, après les avoir placés dans les DIR, l'abandon des CRICR. Quelles perspectives en matière d'information sur les conditions de circulation routière, sur la gestion des crises routières et autres ? Quelles perspectives pour les personnels engagés dans ces missions et ces services ? Quels services rendus aux citoyens ? De nouveaux opérateurs dans le paysage, des logiciels super performants comme ceux de la DRH ? Encore de belles réussites en perspectives.

Une fois de plus, un grand absent dans ces affaires, le dialogue social. En période de mise à la signature d'un accord fonction publique sur la qualité de vie au travail, vous avouerez que c'est un peu fort ! Les discours, c'est une chose, les actes en sont une autre.

Du côté de l'accompagnement des personnels, nous avons déjà évoqué ces questions mais décidément les améliorations se font attendre, nous devons déplorer des conditions d'organisation des centres d'examens et de concours bien peu professionnelles dans des salles inadaptées, au contenu des épreuves et à de bonnes conditions de l'exercice. Les services de l'éducation nationale font payer le service ; le font-ils bien ? Et pourquoi ne pas faire payer seulement ceux qui, inscrits, ne viennent pas sans motif valable ?

Que penser de la gestion de résultats d'examens professionnels aux mêmes cibles de SACDD de CN et de CS qui laissent sans espoir une dizaine de personnels, alors que dans le même temps est annoncée un début de la poursuite de plans de requalification des emplois que nous ne cessons pas de revendiquer. Nous demandons en la matière des mesures respectueuses des personnels, de leurs efforts et de leurs qualifications et compétences exercées au quotidien. Il faut recruter ces personnels de la liste complémentaire.

Dans notre Ministère de l'écologie et du développement durable nos demandes de mise en œuvre du télétravail pour apporter une réponse à la lutte contre le réchauffement climatique s'inscrit dans une expérimentation sans fin véritable courses d'obstacles au point que nous devons bientôt organiser des concours pour sélectionner et déterminer les 50 heureux lauréats du télétravail en administration centrale, par exemple. Une orientation qui peut améliorer le climat, désengorger les transports, améliorer la vie des agents et leur pouvoir d'achat devrait se mettre en œuvre plus rapidement.

La CFDT a demandé lors du CTM du 9 juillet que l'expérimentation du télétravail soit élargie et complétée. Elle réitère sa demande qui, du fait d'une nouvelle prolongation n'a été suivie d'aucune ouverture substantielle du champ d'accès, d'aucune mise en œuvre particulière hors des conférences prochaines, alors même qu'il y a des candidats identifiés

Par ouverture on entend :

- extension immédiate à d'autres métiers notamment le secrétariat, et à d'autres services jusque-là exclus du dispositif,
- objectif d'équité d'accès au télétravail,
- formations intégrant désormais les problèmes d'organisation plus générale du travail au sein du collectif de travail,

- bilan comparé à celui des autres ministères.

Par mise en œuvre on entend :

Recensement immédiat par les directions, qui ont d'ailleurs répondu positivement, des agents intéressés et examen de leurs situations selon la méthode existante pour parvenir à un démarrage dès 2015 (date annoncée et diffusée dans l'instruction du SG)

La CFDT a un avis positif sur l'expérience et sur la possibilité de télétravail, dans un cadre soigneusement étudié, qui garde sa place à l'agent au sein de son équipe et ne nuit pas à sa carrière.

Il doit permettre d'améliorer les conditions de vie, de transport et de travail des agents concernés sur une base volontaire, sans exclure personne a priori.

Il doit aussi être l'occasion de réfléchir à l'organisation efficace et humaine de travail, réflexion souvent insuffisante et de manière dommageable à l'heure actuelle.

Quelles instances de recours ?

La loi de transition énergétique exigerait de réelles capacités de nos services à accompagner cette révolution, à l'instar de ce qu'a pu être la reconstruction à une époque, le développement des infrastructures en matière énergétique comme dans celui de l'environnement, les enjeux et les ambitions doivent s'imposer. Cela exige, bien entendu des emplois et des moyens avec un soutien sans faille des ministres aux engagements des personnels sur le terrain. Entendre lors des déplacements de notre ministre, Madame Royal, sur une radio locale douter de la pertinence de choix d'effacement d'ouvrages hydroélectriques sur la Sélune pour assurer la reconquête écologique de ce cours d'eau, est incompréhensible. Ces choix utiles et conformes aux recommandations patiemment et pédagogiquement construits par les services et leurs personnels avec les élus et les instances ébranlent les convictions les plus fortes. Comment dans ces conditions croire en la nécessaire application des règles, des directives, des contrôles ? N'est-ce pas donner le fouet pour se faire battre et lancer comme nous l'avons lue sur certaines pancartes de manifestants qu'il est temps d'organiser des battues administratives pour sans doute éradiquer les contrôleurs.

Une réforme de la géographie des régions est en cours, les compétences se déclinent, le sénat améliorerait le projet et nos services, leurs personnels, que deviennent-ils ? Nous les supprimons ? Nous leurs enjoignons d'aller voir ailleurs ? De se repositionner ? De faire quoi ?

Vous nous avez dit avoir exprimé avec les ministres au ministre de la simplification et de la modernisation, que nous avons déjà donné c'est bien vrai et nous allons encore donner manifestation. Cela se fera t-il dans la brutalité comme lors de la mise en place des nouvelles DDI, des DREAL avec un mépris complet pour l'encadrement, leurs intelligences et leurs mises en incapacité à réellement accompagner quoi que ce soit ? Là encore le dialogue social ne se met pas en place pour préparer et débattre des évolutions qui ne vont pas manquer. Alors, enfin nous émettrons quelques vœux.

\* Obtenir :

- le dégel du point d'indice, la refonte des grilles indiciaires pour reconnaître qualifications et compétences
- de vraies marges de négociations sur les ratios pro/pro,

\* Assurer l'intégration des corps « mer » dans les corps équivalents de C et de A,

\* Mettre en œuvre l'égalité professionnelle avec des mesures fortes de rattrapage des différentiels constatés en matière de primes et de parcours professionnels comme de carrières,

\* Obtenir

- la mise à niveau de tous les statuts qui ont loupé quelques trains de réformes (personnels d'exploitation, chargés d'études documentaires,...),
- le reclassement des personnels de la filière administrative et des contrôleurs sur les bons niveaux de grades du NES B (1<sup>er</sup> sur second, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> sur 3<sup>ème</sup>),
- des recrutements en catégorie C au bon niveau,
- des transformations d'emplois de C en B et de B en A pour reconnaître qualifications et compétences
- le respect des engagements pour les OPA,
- enfin, la sortie rapide du décret « amiante » qui est soumis à l'avis du CTM de ce jour. Cette affaire n'a que trop duré pour les personnels atteints de la maladie qui voient se rapprocher les termes de leur vie.

Merci de votre attention.